

Séance du Conseil communal du 14 septembre 2015

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MAI 2015.

M. ELSSEN, Bourgmestre;
M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. PITANCE, RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;
Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;
Mmes et MM. BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, ~~MOSON,~~
~~BEN-ACHOUR,~~ CARTON, PIRON, GILSON, ~~LAMBERT,~~ MESTREZ, CELIK, OZER, ~~DUMOULIN,~~ VOISIN,
~~BERRENDORF,~~ DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~LEONARD,~~ DARRAJI, DETHIER,
~~VOISIN-DUPUIS,~~ GREIMERS, Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Directeur général.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

0382 N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MARS 2015.**

A l'unanimité,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

0383 N° 01^{bis} .- **INTERCOMMUNALES -**

- a.- **ORES Assets, S.C.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2015 - Modifications statutaires - Comptes et bilan 2014 - Décharge à donner aux administrateurs, commissaires et réviseurs - Rapport annuel - Nominations statutaires - Rémunération des mandats - Approbation;**
- b.- **Finimo, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015 - Rapport de gestion - Comptes et bilan 2014 - Répartition bénéficiaire - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Approbation;**
- c.- **Centre Hospitalier Peltzer-La-Tourelle (C.H.P.L.T.), S.C.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2015 - Rapport de gestion - Comptes et bilan 2014 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs - Nomination statutaire - Approbation;**
- d.- **Intradel, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2015 - Rapports de gestion 2014 - Comptes et bilan 2014 - Affectation du résultat - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire - Approbation;**
- e.- **S.P.I., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015 - Comptes et bilan 2014 - Rapport de gestion - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire réviseur - Nominations statutaires - Approbation;**
- f.- **Neomansio, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2015 - Rapport d'activités - Comptes et bilan 2014 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs - Nominations statutaires - Approbation;**
- g.- **Logivesdre, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2015 - Rapport de gestion - Comptes et bilan 2014 - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire-réviseur - Nominations statutaires - Approbation;**

- h.- **Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2015 - Comptes et bilan 2014 - Rapport de gestion - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs Approbation;**
 - i.- **Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015 - Prise d'acte du rapport de gestion, du bilan et des comptes 2014 - Affectation du résultat - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire - Rémunérations - Approbation;**
 - j.- **Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 - Modifications statutaires - Accords sur les valeurs d'apport - Approbation;**
 - k.- **Ecetia Collectivités, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015 - Prise d'acte du rapport de gestion, du bilan et des comptes 2014 - Affectation du résultat - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire - Rémunérations - Approbation;**
 - l.- **Ecetia Collectivités, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 - Modifications statutaires - Approbation;**
- Déclarations d'urgence.**

A l'unanimité,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ces points et porte ceux-ci-ci à l'ordre du jour sous les n° 11bis à 11terdecies.

- 0384 N° 02.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement réservé aux véhicules de police, rue du Parc).**

A l'unanimité,

ARRETE :

Art. 1.- Le stationnement est réservé à certaines catégories de véhicules rue du Parc, côté impair, sur la dernière place avant l'entrée du C.H.P.L.T. La mesure est matérialisée par un signal E9a complété par un panneau additionnel "Véhicules de Police".

- 0385 N° 03.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, rue de Pepinster n° 83).**

A l'unanimité,

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées est créé, rue de Pepinster, à hauteur du n° 83, 1m50 en aval du garage sis à la même adresse.

- 0386 N° 04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (nouvelles mesures de stationnement, rue de la Paix).**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition prise antérieurement concernant le stationnement dans la rue de la Paix.

Art. 2.- Des emplacements de stationnement sont établis aux endroits suivants :

Longitudinalement :

- côté pair, rue de la Paix, du n° 28 jusqu'à la rue Grand'Ville;

- côté impair, rue de la Paix, du n° 25 jusqu'à la rue Houckaye;

La mesure est matérialisée par des marquages de couleur blanche, conformément à l'article 7.7.5 de l'AR.

- 0387 N° 05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - **Modification (suppression d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, rue Herla n° 17).**
A l'unanimité.
 ARRETE :
 Art. 1.- L'emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées situé rue Herla, à proximité de l'immeuble numéroté 17 est abrogé.
- 0388 N° 06.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - **Modification (suppression d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, rue des Hougnes).**
A l'unanimité.
 ARRETE :
 Art. 1.- L'emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées situé rue des Hougnes, à proximité de l'immeuble numéroté 149 est abrogé.
- 0389 N° 07.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - **Modification (nouvelle organisation du stationnement, rue Nicolas Arnold).**
A l'unanimité.
 ARRETE :
 Art. 1.- Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition prise antérieurement concernant le stationnement dans la rue Nicolas Arnold.
 Art. 2.- Des emplacements de stationnement sont établis rue Nicolas Arnold, longitudinalement :
 - côté pair, du numéro 12 jusqu'au n° 84;
 - côté impair, de la mitoyenneté 39-41 jusqu'à 5 mètres avant le passage pour piétons, côté chaussée de la Seigneurerie.
- 0390 N° 08.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - **Modification (création d'un passage pour piétons, rue Simon Lobet).**
A l'unanimité.
 ARRETE :
 Art. 1.- Un passage pour piétons est délimité rue Simon Lobet, dans la continuité du trottoir de la chaussée de Heusy.
 La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3. de l'A.R.
- 0391 N° 09.- INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - **Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2015 - Ordre du jour - Annulation des parts B - Cession en Finimo des parts A - Compensation des créances - Approbation.**
A l'unanimité.
 DECIDE :
 - de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2015 de la S.C.R.L. "Finimo";
 - d'approuver la proposition présentée à l'assemblée générale extraordinaire consistant en une cession en Finimo des parts détenues par la Ville dans le capital d'Ores Assets (ex-Intermosane) pour un montant net de 19.498.553,01 € constitué de 747.644 parts sociales A;
 - d'approuver la proposition présentée à l'Assemblée générale extraordinaire consistant en un apport par la Ville de 1.314.247,05 € dans le capital de Finimo, constitué de 50.393 parts sociales A, à titre de transformation en capital de la dette nette de l'Intercommunale envers la Ville;

- d'approuver les autres éléments de la proposition telle que présentée par le Conseil d'administration relativement aux apports de parts par les communes associées dans Ores Assets;
- d'approuver les propositions de modification statutaires telles que présentées par le Conseil d'administration;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- de charger, le cas échéant, le Collège communal de procéder à la signature des actes conventionnels (éventuellement notariaux) nécessités par l'opération de cession de parts en Finimo et de création de parts en Finimo, conformément aux décisions qui seront prises par l'Assemblée générale extraordinaire.

0392 N° 10.- INTERCOMMUNALES - Imio, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015 - Ordre du jour - Rapport de gestion - Comptes 2014 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs - Désignation d'administrateurs et d'un collège de deux réviseurs.

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015 de la S.C.R.L. "Imio";
- d'approuver le bilan et les comptes de la S.C.R.L. "Imio" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan consolidé établi à 956.843,58 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2014 avant impôts de 11.962,17 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0393 N° 11.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil Les Heures Claires (C.A.H.C.), S.C.R.L. - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2015 - Ordre du jour - Rapport de gestion - Comptes 2014 - Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires - Modification statutaires - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2015 de la S.C.R.L. "Centre d'Accueil Les Heures Claires";
- d'approuver le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 27.192.242,67 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2014 de 222.776,50 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale ordinaire;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- d'approuver les modifications statutaires telles que figurant à la convocation à l'Assemblée générale extraordinaire;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0394 N° 11^{bis} .- **INTERCOMMUNALES - ORES Assets, S.C.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2015 - Modifications statutaires - Comptes et bilan 2014 - Décharge à donner aux administrateurs, commissaires et réviseurs - Rapport annuel - Nominations statutaires - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 2015 de la S.C.R.L. "ORES Assets";
- d'approuver les modifications statutaires telles que proposées;
- d'approuver le bilan et les comptes de la S.C.R.L. "ORES Assets" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan consolidé établi à 3.880.871.277,04 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice consolidé de l'exercice 2014 de 77.458.054,94 €;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs, aux commissaires et aux réviseurs pour l'exercice 2014;
- d'approuver la proposition de nomination statutaire;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0395 N° 11^{ter} .- **INTERCOMMUNALES - FINIMO, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015 - Rapport de gestion - Comptes et bilan 2014 - Répartition bénéficiaire - Décharge à donner aux administrateurs et réviseurs - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015 de la S.C.R.L. "Finimo";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Finimo" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 28.478.033,02 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice à affecter de l'exercice 2014 de 3.606.174,43 €;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale, en ce y compris la répartition bénéficiaire;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et aux réviseurs pour l'exercice 2014;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0396 N° 11^{quater} .- **INTERCOMMUNALES - Centre Hospitalier Peltzer-La-Tourelle (C.H.P.L.T.), S.C.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2015 - Rapport de gestion - Comptes et bilan 2014 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs - Nomination statutaire - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 2015;
- d'approuver le bilan et les comptes de la S.C.R.L. "C.H.P.L.T." arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 163.017.457,32 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2014 de 10.765.638,46 €;

- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- d'approuver la proposition de changement de dénomination proposée;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0397 N° 11^{quinquies} .- **INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2015 - Rapports de gestion 2014 - Comptes et bilan 2014 - Affectation du résultat - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2015 de la S.C.R.L. "Intradel";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Intradel" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan consolidé établi à 261.314.298,00 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2014 de 8.805.441,00 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0398 N° 11^{sexies} .- **INTERCOMMUNALES - S.P.I., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015 - Comptes et bilan 2014 - Rapport de gestion - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire réviseur - Nominations statutaires - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015 de la S.C.R.L. "S.P.I.";
- d'approuver le bilan et les comptes de la S.C.R.L. "S.P.I." arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 265.829.538 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2014 de 574.470 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0399 N° 11^{septies} .- **INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2015 - Rapport d'activités - Comptes et bilan 2014 - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs - Nominations statutaires - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'approuver le bilan et les comptes de la S.C.R.L. "Neomansio" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 12.332.110,00 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2014 de 78.895,00 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0400

N° 11^{octies}.-

INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2015 - Rapport de gestion - Comptes et bilan 2014 - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire-réviseur - Nominations statutaires - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2015 de la S.C.R.L. "Logivesdre";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Logivesdre" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 140.568.506,00 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2014 à affecter de 710.740,00 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- d'approuver la proposition en matière de nomination d'un administrateur;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article 147 du Code Wallon du Logement.

0401

N° 11^{nonies}.-

INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2015 - Comptes et bilan 2014 - Rapport de gestion - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2015 de la S.C.R.L. "Aqualis";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Aqualis" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 18.705.911,49 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2014 de 535.777,62 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0402 N° 11^{decies} .- **INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015 - Prise d'acte du rapport de gestion, du bilan et des comptes 2014 - Affectation du résultat - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire - Rémunérations - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015 de la S.C.R.L. "Ecetia Intercommunale";
- d'approuver le bilan et les comptes de la S.C.R.L. "Ecetia Intercommunale" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 105.720.491,20 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2013 à affecter de 4.363.218,77 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2014;
- d'approuver la recommandation du Comité de rémunération telle figurant dans la convocation;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0403 N° 11^{undecies} .- **INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 - Modifications statutaires - Accords sur les valeurs d'apport - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 de la S.C.R.L. "Ecetia Intercommunale";
- d'approuver les modifications statutaires telles que présentées dans les annexes à la convocation;
- d'approuver les trois valeurs attribuées aux apports en capital proposées par les communes de Sprimont et de Geer ainsi que par la Ville de Herve, telles que présentées dans les annexes à la convocation, y compris les rémunérations y afférentes;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0404 N° 11^{duodecies} .- **INTERCOMMUNALES - Ecetia Collectivités, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015 - Prise d'acte du rapport de gestion, du bilan et des comptes 2014 - Affectation du résultat - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire - Rémunérations - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015 de la S.C.R.L. "Ecetia Collectivités";
- d'approuver le bilan et les comptes de la S.C.R.L. "Ecetia Collectivités" arrêtés au 31 décembre 2014, à savoir un bilan établi à 781.465,56 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2014 de 1.253,95 €

- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2014;
- d'approuver les nominations statutaires proposées;
- d'approuver les recommandations du Comité de rémunération;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0405 N° 11^{ter decies} .- **INTERCOMMUNALES - Ectia Collectivités, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 - Modifications statutaires - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2015 de la S.C.R.L. "Ectia Collectivités";
- d'approuver les modifications statutaires telles que présentées en annexe de la convocation;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0406 N° 12.- **PLAN STRATEGIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION (P.S.S.P.) - Convention de partenariat avec Logivesdre (S.L.S.P.) - Adoption.**

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat entre le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et Logivesdre (S.L.S.P.).

M. ELSSEN, Bourgmestre;

M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;

Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;

Mmes et MM. BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, ~~NYSEN~~, ISTASSE, ~~MOSON~~,

~~BENACHOUR~~, CARTON, PIRON, GILSON, ~~LAMBERT~~, MESTREZ, CELIK, OZER, ~~DUMOULIN~~, VOISIN,

~~BERRENDORF~~, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~LEONARD~~, DARRAJI, DETHIER,

~~VOISIN-DUPOIS~~, GREIMERS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

0407 N° 13.- **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S) - Personnel - Conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière - Modifications - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. BOTTERMAN, Conseiller communal, qui motive l'abstention du Groupe P.S.;

Par 21 voix et 8 abstentions,

APPROUVE

la décision du Conseil de l'Action sociale du 25 mars 2015 décidant de modifier les conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière comme suit :

- ajouter le grade d'attaché spécifique au Service de Médiations de dettes;
- permettre l'accès au grade de chef de bureau spécifique en A1sp. Soit par la promotion aux agents titulaires de l'échelle B1, B2 ou B3 en qualité de travailleur social soit par la promotion et le recrutement simultanés;

- permettre l'accès au grade de responsable du Service social en A3sp. Par la promotion aux agents titulaires d'une expérience de 4 ans en tant que chef de bureau spécifique ou d'attaché spécifique chargé de la gestion d'une équipe.

M. ELSEN, Bourgmestre;
M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. PITANCE, RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;
Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;
Mmes et MM. BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, ~~MOSON,~~
~~BENACHOUR,~~ CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, ~~DUMOULIN,~~ VOISIN,
BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~LEONARD,~~ DARRAJI, DETHIER,
~~VOISIN-DUPUIS,~~ GREIMERS, Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Directeur général.

0408

N° 14.- COMPTES ANNUELS - Exercice 2014 - Arrêt provisoire - Approbation.

Entendu l'exposé de M. BREUWER, Président du C.P.A.S.:

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Conseiller communal (voir annexe page *):

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal:

Entendu les réponses de M. BREUWER:

Entendu les réponses de M. le Bourgmestre:

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Cheffe de Groupe P.S.:

A l'unanimité,

ARRETE

provisoirement les comptes annuels de la Ville pour l'exercice 2014;

CERTIFIE

que la formalité de l'avis de publication sera bien effectuée;

ORDONNE

qu'ils soient transmis au Gouvernement Wallon pour être arrêtés définitivement.

0409

N° 15.- CAISSE COMMUNALE - Procès-verbal de vérification au 31 mars 2015.

A l'unanimité,

PREND POUR NOTIFICATION

le procès-verbal de vérification de la caisse communale constatant, à la date du 31 mai 2015, une encaisse en espèces de 17.480,70 € conforme aux pièces comptables vérifiées.

0410

N° 16.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition (d'un agent statutaire) et évaluation du subside - A.S.B.L. "Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse" - Approbation.

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de mise à disposition de personnel (d'un agent statutaire) au sein de l'A.S.B.L. "Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse dans l'Arrondissement de Verviers", pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2015;

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L., sous la forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2015 à 2.287,83 €
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0411 N° 17.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition (d'un agent contractuel) et évaluation du subside - A.S.B.L. "Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse" - Approbation.

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de mise à disposition de personnel (d'un agent contractuel) au sein de l'A.S.B.L., pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2015;

DECIDE;

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L "Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse dans l'Arrondissement de Verviers", sous la forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2015 à 2.695,69 €
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0412 N° 18.- EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Règlement fixant l'indemnité pour frais de transport des ouvrier(ère)s surveillants(es) de gardiennat - Approbation

Entendu l'intervention de M. BOTTERMAN, Conseiller communal, qui se réjouit de voir si beaucoup vont être indemnisés, ceux qui habitent à moins de 3 km du lieu de travail, ne pourront bénéficier de cette aide et il le regrette. Il demande à ce que l'on revoit cette inégalité;

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal, qui motive le vote d'abstention du Groupe ECOLO;

Entendu les réponses de M. BREUWER, Président du C.P.A.S., qui rappelle que le Collège a le souci des gardiennes qui ont peu de moyens;

Par 20 voix et 12 abstentions,

ADOPTE

le règlement fixant l'indemnité pour frais de transport des ouvriers(ères) surveillants(es) de gardiennat.

0413 N° 19.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Démission d'un administrateur - Prise d'acte.

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la démission de M. KRIESCHER Philippe, Conseiller communal, de son mandat d'administrateur de la Régie communale autonome "Synergis".

0414 N° 20.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Désignation d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

A l'unanimité,

DESIGNE

Mme DARRAJI Nezha, Conseillère communale, en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Régie communale autonome "Synergis";

0415 N° 21.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Pro BC Verviers-Pepinster, S.A. - Mesures de contrôle financier - Comptes annuels 2013-2014 et budget 2014-2015 - Approbation.

Par 30 voix et 2 abstentions,

APPROUVE

les comptes annuels 2013-2014 (résultat : mali de 379.896,00 €) et le budget 2014-2015 (résultat : boni de 90.000,00 €);

ATTESTE

qu'à l'issue des contrôles effectués sur base des documents comptables, la subvention a été utilisée aux fins en vue de laquelle elle a été octroyée (article L3331-7 § 1er du C.D.L.D.).

0416 N° 22.- URBANISME - Champ des Oiseaux - Chemin des Fanges - OLIMOB (2014G0003) - Création d'une voirie et d'un cheminement piéton.

A l'unanimité.

MARQUE SON ACCORD

sur la création d'une voirie interne au projet et d'un cheminement piéton (reliant la voirie interne au projet au sentier vicinal n° 40 sis Chemin des Fanges) conformément au plan de délimitation dressé par le bureau de Géomètre SCHEEN LECOQ en date du 29 juillet 2014.

0417 N° 23.- BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi d'un subside numéraire- A.S.B.L. "Espace 28" - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €
- de liquider la subvention numéraire en une fois dès approbation de son octroi par le Conseil.

0418 N° 24.- BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Sima" - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 1.697,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €
- de liquider la subvention numéraire en une fois dès approbation de son octroi par le Conseil

0419 N° 25.- ACCUEIL DES ENFANTS BABY CLUB, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation du représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A l'unanimité.

DESIGNE

Mme RENIER Martine, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentante du Conseil communal, au titre d'observateurs, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L.

0420 N° 26.- "CRECHE & CO - CRECHE LES TCHAFETES", A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation du représentant du Conseil communal au titre d'observateur.

A l'unanimité.

DESIGNE

Mme RENIER Martine, Echevine-Conseillère communale, en tant que représentant du Conseil communal, au titre d'observateurs, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L.

- 0421 N° 27.- **PLAN DE COHÉSION SOCIALE (P.C.S.) - Réseau assuétudes (RASSAEF, A.S.B.L.) - Désignation du représentant suppléant à l'Assemblée générale et confirmation du représentant appelé à siéger au Conseil d'administration.**
A l'unanimité,
 DESIGNÉ
 M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal, comme membre suppléant représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L.;
 CONFIRME
 la présence de Mme RENIER Martine, Echevine-Conseillère communal, comme représentant de la Ville au Conseil d'administration de l'A.S.B.L.
- 0422 N° 28.- **PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Convention de partenariat avec Logivesdre (S.L.S.P.) - Adoption.**
A l'unanimité,
 ADOPTE
 la convention de partenariat entre le Plan de Cohésion sociale et Logivesdre (S.L.S.P.).
- 0423 N° 29.- **BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi d'un subside - A.S.B.L. "Jeunesse & Santé" - Approbation.**
A l'unanimité,
 DECIDE
 de retirer le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.
- 0424 N° 30.- **INHUMATIONS - Règlement-redevance des concessions de caverne dans les cimetières communaux pour la période 2015-2018 - Adoption.**
Entendu l'intervention de M. NYSSSEN, Conseiller communal;
Par 22 voix pour et 10 abstentions,
 ADOPTE
 comme suit le règlement-redevance pour les concessions de caverne dans les cimetières verviétois pour la période 2015-2018 :
REGLEMENT-REDEVANCE POUR LES CONCESSIONS DE CAVURNE DANS LES CIMETIERES VERVIETOIS POUR LA PERIODE 2015-2018
Art. 1.- Des concessions de caverne de 25 ans :
 Il est établi au profit de la Ville de Verviers, pour les exercices 2015 à 2018, une redevance communale de 1.300,00 € pour l'inhumation dans un caverne susceptible d'accueillir 4 urnes.
 Ce montant correspond exclusivement au prix d'une concession, comprenant indifféremment l'inhumation d'une, deux, trois ou quatre urnes ainsi que le coût correspondant à la fourniture, au creusement et à l'installation du caverne. N'est par conséquent pas incluse dans ce montant l'ouverture de la concession, laquelle n'est pas réalisée par la Ville de Verviers.
 Le prix stipulé est dû, en sa totalité, lors du dépôt de la première urne et ce, quel que soit le nombre d'urnes effectivement y déposées in fine.
Art. 2.- Le prix stipulé à l'article 1er est doublé si la concession est acquise par une personne non domiciliée à Verviers.
 Sont assimilés aux personnes inscrites à Verviers, les fonctionnaires des communautés européennes qui, résidant effectivement dans la commune, sont dispensés, en raison de leur statut particulier, de l'inscription dans les registres communaux.
Art. 3.- Des prolongations :
 Des prolongations renouvelables peuvent être accordées :
 ➤ pour un terme de 25 ans :
 Cette prolongation est soumise au prix de 1.000,00 € quel que soit le nombre d'urnes effectivement déposées dans le caverne.

➤ pour un terme de 10 ans :

Cette prolongation est soumise au prix de 400,00 euros, quel que soit le nombre d'urnes effectivement déposées dans le caveau.

Ces montants correspondent exclusivement au prix d'un renouvellement d'une concession pour une, deux, trois ou quatre urnes.

Art. 4.-

§ 1er. La présente redevance est payable au comptant.

Elle constitue un préalable obligatoire à l'octroi de la concession par le Collège communal.

§ 2. Le Collège communal ne statue sur la demande de prolongation qu'après d'une part paiement, par le demandeur, entre les mains du Directeur financier ou réception sur le numéro de compte bancaire de la Ville de Verviers, du prix total de la prolongation et d'autre part réception de la demande de prolongation dûment complétée et signée.

Art. 5.- A défaut de paiement amiable, le recouvrement sera poursuivi par la voie civile.

Art 6.- Le règlement est établi pour la période débutant le 1er janvier 2015 et expirant le 31 décembre 2018.

Art. 7.- Le présent règlement entrera en vigueur le premier jour de sa publication.

0425

N° 31.- INHUMATIONS - Règlement-redevance des concessions de sépulture dans les cimetières communaux pour la période 2015-2018 - Abrogation et adoption d'un nouveau règlement.

Par 22 voix pour et 10 abstentions,

ABROGE et REMPLACE

comme suit le règlement-redevance des concessions de sépulture dans les cimetières communaux pour la période 2015-2018 :

REGLEMENT-REDEVANCE DES CONCESSIONS DE SEPULTURE DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2015-2018

Il est établi au profit de la Ville de Verviers une redevance définie comme suit :

Art. 1.- Concessions de 25 ans :

Prix pour les concessions en pleine terre ou pour caveaux, pour la mise en columbarium et pour l'inhumation en caveau des urnes cinéraires hors caveaux, lesquels répondent à un règlement-redevance spécifique :

- 625,00 € pour l'inhumation d'un corps ou d'une urne;
- 750,00 € pour l'inhumation de deux corps ou de deux urnes;
- 875,00 € pour l'inhumation de trois corps ou de trois urnes;
- 125,00 € pour l'inhumation de toute urne supplémentaire (sachant que le règlement sur les funérailles et sépultures prévoit la possibilité de placer huit urnes dans une loge "cercueil");

Art. 2.- Les prix stipulés à l'article 1 sont doublés si la concession est acquise par une personne non domiciliée à Verviers

Sont assimilés aux personnes inscrites à Verviers, les fonctionnaires des communautés européennes qui, résidant effectivement dans la commune, sont dispensés, en raison de leur statut particulier, de l'inscription dans les registres communaux.

Art. 3.- Des prolongations :

Des prolongations renouvelables peuvent être accordées :

➤ pour un terme de 25 ans. La prolongation est soumise aux droits indiqués à l'article 1.

➤ Pour un terme de 10 ans :

Cette prolongation est soumise au prix de 250 euros dans le cas d'une concession pour un corps ou pour une urne, 300,00 € pour les concessions comprenant deux corps ou deux urnes et de 350,00 € pour les concessions comprenant trois corps ou trois urnes.

Art. 4.-

§ 1er. La présente redevance est payable au comptant.

Elle constitue un préalable obligatoire à l'octroi de la concession par le Collège communal.

§ 2. Le Collège communal ne statue sur la demande de prolongation qu'après d'une part paiement, par le demandeur, entre les mains du Directeur financier ou réception sur le numéro de compte bancaire de la Ville de Verviers, du prix total de la prolongation et d'autre part réception de la demande de prolongation dûment complétée et signée.

Art. 5.- A défaut de paiement amiable, le recouvrement sera poursuivi par la voie civile.

Art. 6.- Le règlement est établi pour la période débutant le 1er janvier 2015 et expirant le 31 décembre 2018.

Art. 7.- Le présent règlement entrera en vigueur le premier jour de sa publication.

0426 N° 32.- VOIRIE - Promenade des Récollets - Etudes préalables et réfection du mur - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2.- D'approuver le cahier des charges n° 44-14 et le montant estimé du marché "VOIRIE - Promenade des Récollets - Etudes préalables et réfection du mur", établis par la Cellule Projets. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 73.449,50 € hors T.V.A., ou 88.873,90 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/725-60 (n° de projet 20150022), par emprunt.

0427 N° 33.- BIENS COMMUNAUX - Ancienne piscine de Mangombroux - Avenue Reine Astrid - Aliénation - Décision de principe et arrêt des modalités de la vente

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale, qui motive le vote d'opposition du Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de M. NAJI, Conseiller communal (voir annexe page *);

Entendu l'intervention de M. NYSSSEN, Conseiller communal, qui souhaite obtenir des garanties pour la Ville dans cette opération immobilière et financière;

Entendu les réponses de M. LEGROS, Echevin, qui rappelle que la volonté du Collège est de vendre cet espace avec des conditions strictes où l'aspect esthétique primera tout comme le prix et la création d'un espace public sur le site. En ce qui concerne la piscine d'Ensival, plusieurs options sont envisagées par le Collège. Aucune position définitive n'a été prise;

Par 19 voix contre 3 et 10 abstentions;

DECIDE

de vendre de gré à gré, au plus offrant, avec publicité l'ancien établissement de bain, cadastré 5ème division, section A, n° 601R8 et l'ancienne conciergerie, cadastrée 5ème division, section A, n° 601C6 aux conditions reprises en annexe.

M. ELSSEN, Bourgmestre;
M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. PITANCE, RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;
Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;
Mmes et MM. BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, ~~MOSON,~~
~~BEN ACHOUR,~~ CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, ~~DUMOULIN,~~ VOISIN,
BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~LEONARD,~~ DARRAJI, DETHIER,
~~VOISIN-DUPUIS,~~ ~~GREIMERS,~~ Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Directeur général.

0428 N° 34.- BIENS COMMUNAUX - Terrain sis rue de la Papeterie - Décision de principe de vente - Arrêt des conditions - Approbation.

Par 29 voix contre 2.

DECIDE

de vendre de gré à gré, au plus offrant avec publicité, une partie du bien sis rue de la Papeterie cadastré 4ème division, section B, n° 1495L, à concurrence de 500 m² minimum et au maximum suivant les besoins de l'activité projetée pour un prix minimum de 84,00 €/m².

M. ELSSEN, Bourgmestre;
M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. PITANCE, RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;
Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;
Mmes et MM. BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, ~~MOSON,~~
~~BEN ACHOUR,~~ CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, ~~DUMOULIN,~~ VOISIN,
BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~LEONARD,~~ DARRAJI, DETHIER,
~~VOISIN-DUPUIS,~~ ~~GREIMERS,~~ Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Directeur général.

0429 N° 35.- BIENS COMMUNAUX - Immeuble sis rue des Raines n° 27 - Vente - Projet d'acte -Approbation.

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Cheffe de Groupe P.S.;

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale;

Entendu les réponses de M. LEGROS, Echevin;

Par 20 voix contre 12.

DECIDE :

- d'aliéner au profit de M. VOLPE Antonio, l'immeuble sis rue des Raines n° 27, cadastré 2ème division, section B, n° 285 C, pour la somme de 130.000,00 €
- de porter le produit de la vente en recette au budget extraordinaire.

0430 N° 36.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole d'Ensival - Remplacement des châssis de fenêtres (bâtiment 5ème et 6ème) - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2.- D'approuver le cahier des charges n° 70-15 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole d'Ensival - Remplacement des châssis de fenêtres (bâtiment 5ème et 6ème)", établis par la Cellule Projets. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 32.953,00 € hors T.V.A. ou 39.873,13 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 720/724-60 (n° de projet 20150045) par emprunt et subsides (UREBA 30 %).

**0431 N° 37.- BATIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES - Entretien des chaudières -
Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2.- D'approuver le cahier des charges n° 46-15 et le montant estimé du marché "BATIMENTS COMMUNAUX ET SCOLAIRES - Entretien des chaudières", établis par la Cellule Maintenance. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 43.460,00 € hors T.V.A., ou 52.406,60 € T.V.A. comprise.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 000/724-60 (n° de projet 20150005) et 720/724-60 (n° de projet 20150044), par emprunt.

**0432 N° 38.- MATERIEL - Acquisition d'outillage, d'équipements et de machines pour les
garagistes - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 2.- D'approuver le cahier des charges n° 56-15 et le montant estimé du marché "MATERIEL - Acquisition d'outillage, d'équipements et de machines pour les garagistes", établis par la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 13.650,00 € hors T.V.A., ou 16.516,50 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 137/744-51 (n° de projet 20150020) par emprunt.

N° 39.- CULTES -

0433 a.- Eglise de l'Immaculée Conception -

0434 b.- Eglise Marie-Médiatrice -

0435 c.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption -

0436 d.- Eglise Notre-Dame des Recollets -

0437 e.- Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert -

0438 f.- Eglise Saint-Bernard -

0439 g.- Eglise Saint-Hubert -

0440 h.- Eglise Saint-Jean Baptiste (Verviers) -

0441 i.- Eglise Saint-Joseph (Manaihan) -

0442 j.- Eglise Saint-Joseph (Verviers) -

0443 k.- Eglise Sainte-Julienne -

0444 l.- Eglise Saint-Martin -

0445 m.- Eglise Saint-Nicolas -

0446 n.- Eglise Saint-Remacle -

0447 o.- Eglise protestante de Verviers-Hodimont -

**Comptes 2014 - Approbation - Avis de la Section "Travaux-Environnement-
Informatique-Cultes-Associations patriotiques".**

Par 20 voix et 12 abstentions,

APPROUVE

les comptes 2014 présentés par les Conseils de fabrique et d'administration des églises précitées.

- 0448 N° 40.- **VERVIERS MUSIC FESTIVALS, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2014 - Approbation.**
A l'unanimité.
 APPROUVE
 les comptes 2014 (résultat positif de 2.412,00 €) de l'A.S.B.L.;
 ATTESTE
 qu'à l'issue des contrôles effectués sur base des documents comptables, la subvention a été utilisée aux fins en vue de laquelle elle a été octroyée (article L3331-7 § 1er du C.D.L.D.).
- 0449 N° 41.- **BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi du subside numéraire et reconduction du contrat de gestion - Verviers Music Festivals, A.S.B.L. - Approbation.**
A l'unanimité.
 DECIDE :
 - d'octroyer une subvention de 20.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
 - d'accorder son aide à l'A.S.B.L. sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, de parrainage et de co-organisation avec la Ville;
 - d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés sont supérieurs à 25.000,00 €
 ADOPTE
 la reconduction du contrat de gestion pour un an qui lie la Ville à l'A.S.B.L.
- 0450 N° 42.- **CULTURE - Organisation d'activités culturelles lors des "Jours Blancs" - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Humondial" - Adoption.**
A l'unanimité.
 ADOPTE
 la convention de partenariat liant la Ville et l'A.S.B.L. "Humondial".
- 0451 N° 43.- **CULTURE - Organisation d'activités culturelles lors des "Jours Blancs" - Convention de partenariat avec la Société "Fol'En Jeux" - Adoption.**
A l'unanimité.
 ADOPTE
 la convention de partenariat liant la Ville et la Société "Fol'En Jeux".
- 0452 N° 44.- **CULTURE - Organisation d'activités culturelles lors des "Jours Blancs" - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Happy Time" - Adoption.**
A l'unanimité.
 ADOPTE
 la convention de partenariat liant la Ville et l'A.S.B.L. "Happy Time".
- 0453 N° 45.- **CULTURE - Organisation d'activités culturelles lors des "Jours Blancs" - Convention de partenariat avec la Société "Compourvous" - Adoption.**
A l'unanimité.
 ADOPTE
 la convention de partenariat liant la Ville et la Société "Compourvous".
- 0454 N° 46.- **CULTURE - Organisation d'activités culturelles lors des "Jours Blancs" - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "La Bull'Dingue" - Approbation.**
A l'unanimité.
 ADOPTE
 la convention de partenariat liant la Ville et l'A.S.B.L. "La Bull'Dingue".

0455 N° 47.- **CULTURE - Organisation d'activités culturelles lors des "Jours Blancs" - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "La Maison des Jeunes des Récollets" - Adoption.**

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat liant la Ville et l'A.S.B.L. "La Maison des Jeunes des Récollets".

0456 N° 48.- **CULTURE - Ludothèque de Stembert - Convention de partenariat - Adoption.**

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat entre la Ville et l'A.S.B.L. "Ludo-Culture-Loisirs".

0457 N° 49.- **BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi d'un subside - P.A.C. Verviers - Mise à disposition de la salle du 1er étage du C.T.L.M. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'accorder une aide au P.A.C. Verviers sous forme d'une mise à disposition gratuite de la salle du 1er étage du Centre touristique de la Laine et de la Mode, pour y organiser une journée d'étude, le 25 avril 2015;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

0458 N° 50.- **BUDGET COMMUNAL 2015 - Octroi d'un subside sous forme d'argent (quote-part Ville pour droits d'accès aux sites sportifs R.C.A.) - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Cheffe de Groupe P.S.;

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

SITE	CLUB		PROPOSITION	5/12èmes déjà versés	7/12èmes
Hall omnisports de Gérardchamps	VERTS ET VIFS	3.022,27	17,52	7,30	10,22
	EL FATH	361,46	18,86	7,86	11,00
	LES PAPYS	454,74	29,70	12,38	17,33
	LE THINIHEID	699,60	46,80	19,50	27,30
	MOSQUEE SULTAN AHMET	816,20	61,20	25,50	35,70
	SERVICE SANTE MENTALE DE VERVIERS	956,12	66,60	27,75	38,85
	BELGOMAROCAINS	734,58	98,28	40,95	57,33
	RUCV	2.008,44	169,24	70,52	98,72
	FC ENTENTE STEMBERTOISE	384,78	251,77	104,90	146,87
	ESSALEM	2.235,70	314,97	131,24	183,73
	RFC HEUSY	1.049,40	560,75	233,65	327,10
	ROYAL BADMINTON CLUB DE VERVIERS	1.825,09	903,67	376,53	527,14
	HANDBALL CLUB VERVIERS	4.105,78	2.151,99	896,66	1.255,33

Piscine de Verviers	LE GLAUCOS	227,90	49,74	20,73	29,02
	LES SQUALES CLUB VERVIÉTOIS DE PLONGÉE SOUS-MARINE	1.148,96	54,71	22,80	31,91
	LES REQUINS MARTEAUX	1.521,00	73,28	30,53	42,75
	OKAMI NO DOJO	1.128,31	82,25	34,27	47,98
	ROYAL ENSIVAL NATATION	1.714,16	109,00	45,42	63,58
	C.V.E.R.S.M.	548,02	138,32	57,63	80,69
	CLUB HALTEROPHILE VERVIÉTOIS	1.009,67	159,47	66,45	93,02
	INTELLIGENT LIFE	507,74	180,74	75,31	105,43
	ROYAL VERVIERS NATATION	5.749,89	263,81	109,92	153,89
Stade de Bielmont	VERVIERS ATHLÉTISME ASBL	3.286,03	515,61	214,84	300,77
Stade du Panorama	FC ENTENTE STEMBERTOISE	1.420,40	1.112,17	463,40	648,77
		36.916,24	7.430,45	3.096,02	4.334,43

Total : 4.334,43€

- pour les clubs concernés, de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

N° 51.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

0459

N° 51^A.- CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition - Modifications - Point inscrit à la demande de M. PIRON, Chef de Groupe C.D.H.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De modifier la composition des Sections permanentes en désignant M. GREIMERS Dimitri, Conseiller communal (liste n° 3 C.D.H.), aux Sections :

- "Administration générale-Police-Sécurité-Relations extérieures" en remplacement de Mme GILSON Céline, Conseillère communale;
- "Ressources humaines et financières" en remplacement de Mme OZER Cécile, Conseillère communale;
- "Culture-Enseignement artistique-Patrimoine-Tourisme" en remplacement de M. CARTON Bernard, Conseiller communal.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 50.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 55.

Est approuvé, en cette séance du 14 septembre 2015, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. ELSÉN